



**CGT SPIP 88**

## Activités en détention, la réinsertion n'est pas une option avec laquelle notre ministère peut jouer !

Voilà maintenant plusieurs jours qu'un opprobre inacceptable et injustifié est jeté sur les activités organisées en détention par le SPIP et qu'une surenchère politico-médiatique se joue.

A l'origine de cette polémique, FO Justice, qui dans un écrit fallacieux, s'indigne de l'organisation d'une activité socio-esthétique à la prison de Seysses et remet ainsi en cause l'opportunité de l'ensemble des activités organisées sur tout le territoire.

L'usage du mensonge n'a d'ailleurs aucune limite quand il s'agit de grossir le trait, de dénigrer l'action des SPIP, de mépriser la population pénale, d'opposer les personnels et par là-même stimuler les instincts les plus démagogiques et clivants.

Plutôt que de prendre de la hauteur et être à la hauteur de ses fonctions, notre garde des Sceaux a préféré alimenter le feu et nourrir la désinformation.

Plutôt que de défendre la mission de réinsertion de l'administration pénitentiaire et plus particulièrement des SPIP, il préfère saborder les activités et exiger l'annulation de celles jugées ludiques et provocantes.

Plutôt que d'informer et d'affirmer le bien-fondé des activités en détention, qu'il s'agisse de culture, de sport, d'enseignement ou encore de travail et le rôle qu'elles jouent dans la réinsertion, le ministre préfère encore et toujours défendre une vision de la peine uniquement centrée sur sa sévérité et son caractère afflictif.

Plutôt que de s'attaquer au véritable fléau qu'est la surpopulation pénale et se soucier des conditions de vie en prison et les conditions dans lesquelles les personnes sont libérées, il préfère durcir des conditions de détention déjà régulièrement jugées indignes par de nombreuses juridictions et rogner les droits fondamentaux des personnes

La CGT SPIP 88 ne peut cautionner que les activités en détention soient qualifiées de ludiques et méprisées au point d'affirmer que « personne ne comprend pourquoi elles existent ». <sup>1</sup>

La CGT SPIP 88 ne peut cautionner que la mission de réinsertion des SPIP soit ainsi méprisée et ignorée.

La CGT SPIP 88 ne peut cautionner que les personnels des SPIP, au premier rang desquels les coordonnateurs d'activités culturelles et les CPIP, soient assimilés à des amuseurs publics dénués de réflexion et de professionnalisme.

La CGT SPIP 88 déplore que la DAP, les DISP aient emboîté le pas à cette démagogie nauséabonde et à cette renonciation à la mission essentielle de réinsertion de notre administration et aient pris les devants des instructions ministérielles en transmettant des consignes qui convergent toutes vers l'annulation d'une grande partie des activités en détention.

Ainsi sur les Vosges, exit le yoga et incertitudes persistantes quant à la poursuite des interventions piano/slam ou encore percussion corporelle (pourtant pensée comme un moyen d'expression pour les personnes étrangères ne pouvant participer à d'autres activités faute de maîtrise du français.) faute

<sup>1</sup> Pourtant il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour comprendre. Le site du ministère précise « *Les personnes détenues doivent exercer une activité en détention : travail, formation professionnelle, enseignement, activités éducatives, sportives, socio-culturelles... Ces activités permettent de les préparer à la sortie pour une meilleure réinsertion.* » [La prise en charge en détention | Ministère de la justice](#)

notamment de validation au niveau de la direction de l'établissement et de signature des autorisations d'accès.

La CGT SPIP 88 aurait attendu davantage de courage et de convictions dans la défense de l'activité des SPIP et dans l'indéniable nécessité de la réinsertion !

Mais il n'est pas trop tard puisque les « discussions » seraient toujours en cours entre la DISP et le SPIP! La CGT SPIP 88 appelle donc la direction interrégionale de Strasbourg et la direction du SPIP 88 à défendre l'intérêt des activités menées à la MA d'Epinal, à reconnaître le professionnalisme des agents qui œuvrent sur le champ des actions socio-culturelles, à stopper la mise à mal des partenariats. La CGT SPIP 88 exige le maintien des activités en cours et à venir ainsi qu'un moratoire sur l'application des instructions ministérielles concernant les activités en détention .

Sachez, Monsieur le ministre, que vos positions et vos consignes créent l'indignation dans les SPIP et au-delà.

Sachez que NOUS, à la CGT IP, nous ne courberons jamais l'échine et que nous défendrons haut et fort l'essence même de l'action des SPIP à savoir l'accompagnement et la réinsertion de nos publics.

Sachez que nous dénoncerons encore et toujours chaque once de mépris, chaque tentative de destruction de nos métiers.

Nous ne lâcherons rien pour porter une vision humaniste et utile de nos métiers.

A St Dié des Vosges, le 20 février 2025

La CGT SPIP 88